



Présenté jeudi 18 juillet, le **rapport de la Cour des comptes sur la biologie**, indique que la **maîtrise des dépenses de biologie médicale doit être considérablement amplifiée** et préconise une **baisse de 7.5% de la tarification des actes**

. Le syndicat BIOPRAT dénonce un texte aveugle et une analyse partielle.

"Réalisé à la demande de la Commission des affaires sociales du Sénat, le rapport de la Cour des comptes sur la biologie, dévoilé ce jeudi 18 juillet, suggère de baisser de façon brutal la tarification des actes de biologie de 7,5%, afin d' "amplifier considérablement" la maîtrise des dépenses de biologie. Le syndicat des Biologistes Praticiens BIOPRAT rappelle que les pouvoirs publics ont imposé aux laboratoires une baisse constante de leurs tarifs depuis sept ans et qu'en 2012, les honoraires des laboratoires ont reculé de 1.6%.

Dans ce contexte, le syndicat BIOPRAT dénonce un texte aveugle aux efforts déjà consentis par la profession et s'élève contre des propositions catastrophiques en matière d'emploi, qui signeraient la mort pure et simple des laboratoires de proximité, déjà soumis à des pressions insupportables induites par la récente réforme de la biologie, votée en mai 2013.

Par ailleurs, le syndicat BIOPRAT s'étonne de l'acharnement dont fait l'objet une profession de santé pourtant plébiscitée par les patients et les médecins, qui ne pratique quasiment pas de dépassement d'honoraire et n'a jamais provoqué de problème sanitaire grave.

Il constate que le rapport de la Cour des comptes suit la droite ligne de la récente réforme orchestrée par Jérôme Cahuzac, au profit d'intérêts particuliers et observe que ce dernier livre une analyse extrêmement partielle de la situation. Ainsi, le rapport pointe les dépenses de la biologie alors que les coûts exorbitants liés à l'obligation d'accréditation imposée par la réforme sont à peine évoqués .

La baisse de 2 centimes d'euro proposée ne fera que dégrader l'emploi et donc la qualité de la mission sanitaire auprès du patient.

Enfin, le syndicat BIOPRAT ne doute pas que les économies engendrées seront englouties dans des dépenses qui ne feront jamais l'objet de la moindre surveillance par la part de la Cour des comptes."

Écrit par Bioprat

Jeudi, 18 Juillet 2013 14:31 -

Patrick Lepreux

Président du syndicat des Biologistes Praticiens BIOPRAT